

Logement inter-médiaire

L'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) s'engage pour les agents publics !

Depuis 2014, l'ERAFP s'est engagé dans le financement de projets immobiliers de logements dans les zones de forte tension, destinés aux agents publics. Dans les prochaines années, ce sont plusieurs centaines de logements qui seront construits grâce aux investissements de l'ERAFP.



Qu'est-ce que le logement intermédiaire ?

Conçu pour les ménages qui ont des difficultés pour se loger dans les grandes villes, le logement intermédiaire est un logement locatif dont les niveaux de loyers se situent entre le marché social et le marché libre. L'objectif de ces logements est simple : présenter des solutions aux ménages à revenus moyens qui ne peuvent prétendre aux logements sociaux mais qui ne disposent pas non plus de revenus suffisants pour envisager le locatif libre ou l'accession à la propriété.

Concrètement qui peut bénéficier des logements construits et réservés par l'ERAFP ?

Ce dispositif de réservation est accessible à tous les agents publics, fonctionnaires et contractuels, des trois versants de la fonction publique !

Comment accède-t-on aux offres disponibles ?

Rien de plus simple ! Pour accéder aux **offres de logements réservés** de l'ERAFP, il vous suffit de :



Vous connecter au site : <https://www.cdc-habitat.fr/fonctionpublique>



Créer votre compte personnel.



Créer vos « alertes » en fonction de vos critères de recherche.



Consulter les offres de logements réservés et disponibles correspondant à vos critères.



Poser votre candidature.

Sept mois avant la livraison des résidences réservées par l'ERAFP, un dossier d'information devient accessible aux agents ayant créé un compte sur le site et une alerte sur les résidences disponibles.

Au plus tard trois mois et demi avant la livraison, les agents peuvent ainsi accéder aux annonces des logements réservés sur la plateforme et disposent pendant un mois d'un accès exclusif aux logements réservés !

Logement intermédiaire



Depuis 2014, l'ERAFP s'est engagé dans le financement de projets immobiliers de logements dans les zones de forte tension, destinés aux agents publics. Dans les prochaines années, ce sont plusieurs centaines de logements qui seront construits grâce aux investissements de l'ERAFP.

Qu'est-ce que le logement intermédiaire ?

Conçu pour les ménages qui ont des difficultés pour se loger dans les grandes villes, le logement intermédiaire est un logement locatif dont les niveaux de loyers se situent entre le marché social et le marché libre. L'objectif de ces logements est simple : présenter des solutions aux ménages à revenus moyens qui ne peuvent prétendre aux logements sociaux mais qui ne disposent pas non plus de revenus suffisants pour envisager le locatif libre ou l'accession à la propriété.

Comment accède-t-on aux offres disponibles ?

Rien de plus simple ! Pour accéder aux **offres de logements réservés** de l'ERAFP, il vous suffit de :



Vous connecter au site :
<https://www.cdc-habitat.fr/fonctionpublique>

Créer votre compte personnel.

Créer vos « alertes » en fonction de vos critères de recherche.

Consulter les offres de logements réservés et disponibles correspondant à vos critères.

Poser votre candidature.

L'Établissement de Retraite additionnelle de la Fonction publique (ERAFP) s'engage pour les agents publics !

Sept mois avant la livraison des résidences réservées par l'ERAFP, un dossier d'information devient accessible aux agents ayant créé un compte sur le site et une alerte sur les résidences disponibles.

Au plus tard trois mois et demi avant la livraison, les agents peuvent ainsi accéder aux annonces des logements réservés sur la plateforme et disposent pendant un mois d'un accès exclusif aux logements réservés !